

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 juin 2015  
Rapporteur :  
Monsieur Allain LE ROUX**

**N° 34**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 16/06/2015  
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/06/2015  
(accusé de réception du 15/06/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations culturelles  
Année 2015**

**Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations culturelles pour un montant de 99 433 €.**

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

1 - à verser au titre de l'année 2015 les subventions, détaillées par domaine dans le tableau ci-dessous.

<b>Imputation budgétaire</b>	<b>DOMAINES</b>	<b>Associations</b>	<b>Montants</b>
6574.810.33	<b>ARTS PLASTIQUES</b>	Quimper Métiers d'Art (Aide à l'organisation du salon « Singulier »)	1 000 €
		Confluences Céramique (Soutien aux projets d'expositions et d'ateliers)	1 000 €
		Mémoires des esclavages (Aide à l'installation de la sculpture « Mémoires » à Brest)	500 €
		Hang'Art (Aide pour la réalisation d'un tableau lors du Festival « Agri Deiz 2015 »)	1 300 €
	<b>CULTURE BRETONNE</b>	War'Leur Penn ar Bed (Anniversaire 30 ans de la fédération)	1 000 €
	<b>DIVERS</b>	Cercle Philatélique (Fête du timbre – Edition 2015)	200 €
	<b>LECTURE</b>	Parc en Bretagne (Aide à l'organisation du salon du livre au Prieuré en mai 2015)	5 000 €
		Editions Sauvages (Manifestation « Les Rendez-vous de Max »)	300 €
	<b>MUSIQUE</b>	Polarités (Fonctionnement Novomax)	58 000 €
<b>PATRIMOINE</b>	Les Ouvriers du Saint Esprit (Aide à l'impression de dépliants de souscription publique pour le financement de travaux de rénovation de la chapelle Laënnec)	100 €	
	<b>THEATRE</b>	Très Tôt Théâtre (Fonctionnement Pôle Max Jacob - Ateliers du jardin et ancienne école Louis Pasteur, à l'exception du Lieu de vie)	31 033 €

2 - à signer les avenants financiers aux conventions de partenariat entre la ville et les associations suivantes :

- Polarités
- Très Tôt Théâtre.

Le maire,

Ludovic JOLIVET